



Conseil communal de Vully-les-Lacs

Préavis municipal n°2024/08

Tour de Romandie 2026 : demande de cautionnement de CHF 30'000.- et demande de crédit extrabudgétaire 2024 de CHF 30'000.-

Rapport de la Commission des finances

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie le 4 juin 2024 pour l'examen du préavis municipal 2024/08. En date du 11 juin 2024, nous avons rencontré Mme Laetitia Kohler, Municipale déléguée, qui a répondu avec clarté et enthousiasme à la demi-douzaine de questions que nous lui avons adressée, ce dont nous la remercions vivement.

Pour rappel, lors de la séance du Conseil Communal du 12 décembre 2023, le Conseiller communal Ralf Vermeulen a demandé l'avis de la Municipalité sur la possibilité d'organiser une étape du Tour de Romandie et le soutien que notre commune pouvait éventuellement accorder à cette fin. La Municipalité a apporté une réponse à cette question lors de la séance du Conseil Communal du 12 mars 2024 et demande aujourd'hui au Conseil de valider le soutien communal d'un montant de CHF 30'000.- et d'une garantie de cautionnement à hauteur de CHF 30'000.- supplémentaires.

La commission des finances a demandé à la Municipalité des précisions sur sa ligne de conduite pour le soutien de manifestations bénéficiant du soutien communal afin de s'assurer un traitement équitable entre celle-ci. De nombreuses manifestations bénéficient de ce soutien (comptoir, fanzone, etc.) et le soutien relativement important accordé dans le cas du Tour de Romandie se justifie par le caractère exceptionnel de recevoir un tel évènement.

Le soutien logistique a également été questionné. La Municipalité nous a répondu qu'il est toujours difficile d'estimer celui-ci et notamment les heures réalisées par les agents de voirie lors de telles manifestations. Dans le cadre du Tour du Romandie, une grande partie de la logistique est organisée directement par l'organisation du tour.

Des questions ont également été posées sur l'organisation à proprement dite et sur le comité chargé de celle-ci, notamment afin de clarifier les moyens qui permettront de rembourser le montant de CHF 30'000.- accordé par la Municipalité sous forme de cautionnement. Le comité n'étant pas encore formé et la Municipalité ne souhaitant pas en faire partie en tant que telle, il n'est pas possible de répondre concrètement à ces questions à ce jour. Cependant, l'expérience d'autres communes hôtes montre que les possibilités d'animations sont nombreuses et variées, et qu'il sera du ressort du futur comité de mener cette tâche à bien.

A titre de comparaison, la Commission des finances s'est intéressée au Tour de Romandie 2022 et plus particulièrement à l'étape broyarde qui a eu lieu à Valbroye, une commune proche

de la notre à plusieurs titres. Afin d'accueillir cette étape, la commune de Valbroye a accordé un crédit de CHF 100'000.- pour l'accueil du tour et un montant de cautionnement de CHF 20'000.- ¹ Ce qui tend à montrer la nature raisonnable du soutien financier prévu par notre commune.

En conclusion, la Commission des finances soutient le préavis municipal 2024/08 et recommande donc au Conseil communal :

- D'autoriser la Municipalité à financer la manifestation pour un montant de CHF 60'000.- à raison de CHF 30'000.- sous forme de don et de CHF 30'000.- sous forme de cautionnement ;
- De lui accorder dans ce but un crédit extrabudgétaire de CHF 30'000.- sur la période 2024 à financer par la trésorerie courante ;
- De lui autoriser à venir en aide aux organisateurs d'un point de vue logistique et technique ;
- De comptabiliser le don par le compte 3193.100, section 1620 et d'activer le cautionnement dans le bilan.

La Commission des finances

Vully-les-Lacs, le 15 juin 2024

Cédric Bardet Damian Fioretta Arnaud Guignard Anne Jobin Antoine Parisod

¹ Préavis n°06/2019 du 9 septembre 2019 – Commune de Valbroye
<https://www.valbroye.ch/images/officiel/conseil-communal/preavis-municipaux/2019/preavis-06.2019.pdf>